



Conseil d'établissement de l'école de la Marée-Montante, de l'Orée-des-Bois et de l'Étoile-Filante

PROJET

Mercredi 15 mai 2019 à 18h30
À l'école l'Étoile-Filante de St-Onésime

PROCÈS-VERBAL

Présences

Professionnel :	Laurie Lévesque
Personnel de soutien :	
Service de Garde :	
Enseignant(e)s :	Nadine Leblond, Hélène St-Jean, Roxanne Lévesque
Parents :	Roxanne-Martine Coutu, Bianca Jeanotte, Magali Emond, Rosalie Toussaint
Direction :	Marc Chouinard
Invitée :	Carole Lévesque, commissaire

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 Mot de bienvenue et vérification du quorum

Après constatation du quorum, la présidente ouvre la séance par les salutations d'usage et souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour du 15 mai 2019

Il est proposé par Nadine Leblond et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il est présenté.

1.3 Adoption du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2019

Il est proposé par Rosalie Toussaint et unanimement résolu que le procès-verbal de la rencontre du 17 avril 2019 soit adopté tel qu'il est proposé.

1.4 Suivi au procès-verbal

Pas de suivi à part les nouvelles mesures d'encadrement des frais chargés aux parents.

2. DOSSIERS DE DÉCISION

2.1 Consultation sur le projet « Objectifs, principes et critères de répartition 2019-2020 »

Le document a été expédié aux membres par courriel. Un document synthèse a également été remis.

Il est proposé par Roxanne Lévesque et unanimement résolu de donner un avis favorable au projet « Objectifs et principes et critères de répartition 2019-2020 ».

2.2 Consultation sur les frais exigés aux parents (Matériel didactique et manuel scolaire) pour l'année scolaire 2019-2020 (Art. 7, 77.1 et 96.15 LIP)

Marc Chouinard présente le dossier avec les spécifications suivantes :

Les documents ont été expédiés par courriel au préalable.

Les informations qui y figurent sont conformes avec les informations reçues par le secrétariat général.

CONSIDÉRANT les principes d'encadrement des coûts établis par le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 96.15 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que la direction de l'école approuve le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes (dont les documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe) après consultation du conseil d'établissement ;

CONSIDÉRANT les listes déposées au conseil d'établissement par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été élaborées en tenant compte du budget de l'école (partie payable par les budgets de l'école) et des principes d'encadrement des coûts (partie payable par les parents);

IL EST PROPOSÉ par Bianca Jeannotte et unanimement résolu :

QUE le conseil d'établissement donne un avis favorable aux listes des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes pour 2019-2020 telles que déposées

sans réserve

avec la réserve suivante :

L'utilisation de l'agenda à 75% (éviter de coller des feuilles à l'intérieur, mais plutôt de faire écrire les élèves)

QUE ces listes soient conservées comme annexes au procès-verbal.

2.3 Approbation de la liste des effets scolaires demandés aux parents pour l'année scolaire 2019-2020 (Art. 7 et 77.1 LIP)

Les listes d'effets scolaires ont été acheminées aux parents préalablement à la rencontre par courriel.

Marc Chouinard présente le dossier avec les spécifications suivantes :

La flute a été retirée de la liste.

Les mouchoirs ont également été retirés.

CONSIDÉRANT les principes d'encadrement des coûts applicables à la liste des effets scolaires établis par le conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'article 77.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que le conseil d'établissement approuve les listes des effets scolaires demandés aux parents (crayons, papiers et autres objets de même nature);

CONSIDÉRANT les listes déposées par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT QUE ces listes ont été élaborées en tenant compte des principes d'encadrement des coûts;

IL EST PROPOSÉ par Rosalie Toussaint (membre du conseil d'établissement) et résolu :

D'APPROUVER les listes des effets scolaires demandés aux parents (crayons, papiers et autres objets de même nature) pour 2019-2020 telles que déposées.

QUE ces listes soient conservées comme annexes au procès-verbal.

2.4 Approbation du programme d'activités éducatives qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves hors de l'école (art. 87 LIP)

Liste des activités approuvées hors CÉ

Activités	Date	AM	PM	Écoles			Élèves
				MM	ODB	EF	
Salon du livre (présence des 4 ans jusqu'à 13 h 20)	2019-05-03	X			X		3 élèves

Liste des activités à faire approuver au CÉ

Activités	Date	AM	PM	Écoles			Élèves
				MM	ODB	EF	
Sortie terrain synthétique Polyvalente La Pocatière	2019-05-21		X	X	X	X	1 ^{er} cycle + 1 élève 3 ^e année (EF)
Piscine du Cégep La Pocatière	2019-05-24		X			X	Maternelle 5 ans à la 6 ^e année
Dîner des finissants maternelle 5 ans	2019-06-06			X			Maternelle 5 ans
Visite de la Seigneurie, St-Roch des aulnaies	2019-06-18	X		X	X	X	1 ^{er} cycle et 5 ^e année et 3 élèves de 6 ^e année
Visite de la Seigneurie, St-Roch-des-aulnaies	2019-06-19	X		X	X	X	Maternelles et 2 ^e cycle
Piscine Cégep La Pocatière	2019-06-20	X		X			Maternelle 5 ans à la 6 ^e année
Voyage Toronto 2019-2020	13 au 16 juin 2020 inclus	X	X	X	X	X	Finissants 6 ^e année (23 élèves environ)

Marc Chouinard présente les activités qui ont reçu l'approbation par la présidente.

Il est proposé par Bianca Jeannotte et unanimement résolu que la liste des activités qui nécessitent un changement d'heure ou un déplacement des élèves soit adoptée tel qu'elle est présentée.

2.5 Approbation de la journée de temps compensé du 21 juin 2019 à l'école de la Marée-Montante

Marc Chouinard présente les modalités entourant la journée de temps compensé pour le 21 juin 2019 à l'école de la Marée-Montante.

Il est proposé par Laurie Lévesque et unanimement résolu que l'école de la Marée-Montante tienne une journée de temps compensé le 21 juin 2019.

2.6 Consultation sur la mise en place du service de maternelle 4 ans temps plein

2.6.1 École de l'Étoile-Filante

La Commission scolaire de Kamouraska — Rivière-du-Loup propose l'ouverture d'un service de maternelle 4 ans à temps plein à l'école de L'Étoile-Filante à compter de 2019-2020.

Il est proposé par Roxanne-Martine Coutu et résolu :

Que le conseil d'établissement donne son accord à la proposition de la commission scolaire;

Qu'un service de maternelle 4 ans à temps plein puisse être offert à l'école de l'Étoile-Filante à compter de l'année scolaire 2019-2020 selon les modalités à être déterminées par la commission scolaire ».

2.6.2 École de l'Orée-des-Bois

La Commission scolaire de Kamouraska — Rivière-du-Loup propose l'ouverture d'un service de maternelle 4 ans à temps plein à l'école de l'Orée-des-Bois à compter de 2019-2020.

Il est proposé par Roxanne Lévesque et résolu :

Que le conseil d'établissement donne son accord à la proposition de la commission scolaire;

Qu'un service de maternelle 4 ans à temps plein puisse être offert à l'école de l'Orée-des-Bois à compter de l'année scolaire 2019-2020 selon les modalités à être déterminées par la commission scolaire.

3. DOSSIERS D'INFORMATIONS

3.1 Direction

3.1.1 Suivi des frais chargés aux parents

Des spécifications sont présentées en lien avec les frais chargés aux parents.

3.1.2 Programme Patinage-études au primaire

Des informations sont transmises en lien avec ce nouveau programme instauré à la Polyvalente La Pocatière.

3.2 Présidente

Rien à signaler

3.3 Service de garde

Les inscriptions vont bon train.

Marc regarde pour ouvrir le service de garde le matin à 7h00 à Ste-Louise.

3.4 Enseignants

Les enseignants et autres membres du personnel informent les membres des activités des différentes écoles.

3.5 OPP

Les OPP informent les membres des activités qui ont eu lieu dans les écoles.

3.5.1 Suivi des campagnes budgétaires des OPP

ODB : 2155\$

MM : 1475\$

EF : 3493\$

3.6 Comité de parents

La rencontre a eu lieu le 7 mai à La Pocatière.

Claudel Gamache a présenté les changements « Objectifs, Principes et Critères »

Le comité de parents fera ses recommandations en suivi à cette consultation.

Le directeur général a mentionné que près de 1000 parents avaient répondu au sondage sur les projets éducatifs. Les résultats seront partagés.

Il ne faut pas oublier d'envoyer une participation au programme de Bourses.

3.7 Trésorière

Un solde de 1253\$

3.8 Correspondance

Pas de correspondance

3.9 Autres sujets

Pas d'autres sujets

3.10 Questions du public

Pas de question du public

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Prochaine rencontre : 10 juin à 18h30 à Ste-Louise

La rencontre est levée à 20h10

Marc Chouinard (Directeur)

Magali Emond (Présidente)